



93546 - Il veut effectuer une retraite spirituelle alors qu'il a un rendez vous chez le médecin

question

Je veux effectuer une retraite spirituelle mais j'ai un rendez vous avec un docteur. M'est-il permis d'aller chez le docteur pendant ladite retraite ou devrais-je m'abstenir de celle-ci?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La retraite spirituelle désigne un séjour durable à la mosquée. Elle est une sunna recommandée plus particulièrement au cours des dix dernières nuits du Ramadan. Elle ne devient obligatoire que quand le musulman s'engage à le faire dans le cadre d'un vœu. En dehors de celui-ci, elle n'est pas obligatoire. Voir la réponse donnée à la question n° [48999](#).

En principe, l'auteur d'une telle retraite ne quitte la mosquée que pour satisfaire un besoin tel que les ablutions, la prise d'un bain ou pour aller aux toilettes. Car, selon Aïcha, quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) était en retraite, il ne revenait à la maison que pour satisfaire ses besoins humains. » (Rapporté par Mouslim, 297)

Si vous avez besoin d'aller chez le médecin et ne pouvez pas reporter le rendez vous au-delà du Ramadan, il semble qu'il n'y ait aucun inconvénient à aller voir le médecin et retourner à la mosquée. A ce propos, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) affirme dans al-Madjmoue (6/545) que l'auteur d'une retraite spirituelle qui devient tellement malade qu'il lui est difficile de rester dans la mosquée à cause de son besoin d'un lit, d'un assistant ou d'un médecin, etc, est autorisé à sortir. »

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans ses djalassat ramadaniyyah de l'année 1411, 7e séance 144: **Celui qui a besoin de voir un médecin peut sortir. Autrement, il doit rester dans la mosquée.**



Allah le sait mieux.